

DÉCISION N° D 15-005
DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le soussigné,

Monsieur Jean GUILLET,

Agissant en sa qualité de Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, nommé à cette fonction par arrêté du Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et du Secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme le 12 février 2010,

Vu le Décret n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes et notamment son article 14 relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général ;

*Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants ;*

Vu la délégation de signature N°14-016 du 26 novembre 2014.

Décide par la présente que **Monsieur Xavier HEMEURY, Adjoint au Directeur Général**, reçoit, pour la période du 20 avril 2015 au 4 mai 2015 inclus, délégation de signature temporaire portant sur les actes et décisions liés aux contrats de travail et aux décisions relevant de la gestion du personnel réservées au Directeur Général.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint-Etienne, le 16 avril 2015

Le Directeur Général

Jean GUILLET

L'Adjoint au Directeur Général

Xavier HEMEURY